

Avec le Pass Privilèges, à vous le nouveau service de téléconsultation comptable.



NOUVEAU SERVICE

Téléconsultation comptable avec le Pass Privilèges

Luc LEESCO

Lorsqu'on se lance dans le libéral, et même après plusieurs années, on peut se sentir démuni face à certaines questions comptables ou fiscales. Bien sûr, il y a les collègues avec lesquels on peut échanger, les blogs, les réseaux sociaux, mais aucun n'est expert, aucun n'est responsable de sa réponse. Alors comment faire ?

S'il y a bien une certitude pour un syndicat, c'est qu'il n'est jamais bon de rester isolé. Son rôle est de savoir fédérer les énergies pour défendre une profession. Pour autant, si le collectif est nécessaire, il n'est pas suffisant.

Une mission particulière

Vous adhérez à un collectif, soit, mais ce qui importe en fin de compte, c'est votre réussite personnelle. Votre contexte personnel, professionnel, vos objectifs sont uniques. Votre syndicat est donc dans son rôle de vous fournir les moyens de votre réussite. Il est même le seul à pouvoir vous procurer des outils forgés sur le terrain, à la lumière de la mise en commun des expériences.

Un bouquet de services

C'est sur la base de ce constat que votre syndicat a progressivement bâti une offre de services couvrant de nombreux domaines : le droit ; la formation ; la qualité ; la santé et prévoyance ; la comptabilité, etc.

Le service proposé par "Vite Ma Compta" passait d'un service économique et confortable à celui de "pompier de service". C'est la raison pour laquelle une offre comptable a progressivement été mise au point pour couvrir tous les besoins. Plusieurs services ont été proposés, allant de la simple application comptable à la prise en charge complète de la comptabilité, en passant par une protection fiscale et des audits. Tous ces services sont réservés aux abonnés FNI Compta.

Pour autant, tous les adhérents FNI n'ont pas souhaité s'abonner à FNI Compta et n'ont donc pas accès aux conseils spécifiques à la profession. Certains par méconnaissance, d'autres par fidélité à leur expert-comptable, ce qui est tout à fait louable, d'autres encore en raison de leur préférence pour leur logiciel métier.

Un rôle de défenseur

Il faut dire que le volet "protection" n'est pas un vain mot pour votre syndicat qui prend très au sérieux les situations de détresse de



Luc Leesco,
expert-comptable,
partenaire de FNI Compta

ses adhérents, tant sur le plan social que fiscal. À plusieurs reprises, à la demande des responsables syndicaux, "Vite Ma Compta" est intervenu pour défendre des adhérents ou pour faire valoir leurs droits devant l'administration fiscale.

Plutôt prévenir que guérir

Tout le monde s'accorde à dire qu'il est préférable de prévenir plutôt que guérir. En l'espèce, il s'agit de prendre les bonnes informations auprès de sources fiables. C'est le rôle des fiches conseils qui explorent les sujets qui intéressent votre profession. Mais rien ne remplace l'échange direct. Une fiche conseils va vous apporter de nombreuses informations, souvent précieuses. Toutefois, elle ne remplacera pas le conseil d'un expert qui échange avec vous et répond à vos questions. La consultation en ligne, dite aussi hotline, sous forme de téléconsultation téléphonique ou en visioconférence, crée un contact humain que rien ne peut remplacer. C'est ainsi qu'est née l'idée du "Pass Privilèges".

Le Pass Privilèges

Le Pass Privilèges est constitué de deux volets : un accès aux fiches conseils et une téléconsultation.

La prévention passe d'abord par l'information des adhérents sur le droit et les obligations en matière comptable et fiscale. Les informations sont regroupées en fiches conseils consultables sur le site Vitemacompta.fr. C'est le premier volet.

L'explication et la mise en application passent par la hotline comptable, dont le fonctionnement s'apparente à celle juridique. C'est le second volet.

Vous pouvez poser vos questions sur tous les sujets relatifs à la comptabilité, à la fiscalité ou aux démarches administratives. Elles peuvent porter sur votre situation personnelle tout comme sur des sujets récurrents à la profession tels que :

- les dépenses déductibles ;
- les frais réels ou les indemnités kilométriques (IK) ;
- l'achat ou la location de véhicule ;
- les chèques vacances/CESU ;
- les investissements/amortissements ;
- les défiscalisations - régimes d'exonération ;
- la plus-value de cession ;
- etc.

Ces deux services que sont les fiches conseils et la hotline sont accessibles en illimité pour les abonnés FNI Compta. Ils sont désormais regroupés dans le Pass Privilèges pour être étendus gratuitement à tous les adhérents FNI dans la limite des accords pris avec votre syndicat.

Comment s'inscrire ?

→ Lors de votre adhésion à la FNI

Vous venez d'adhérer en ligne à la FNI. À la fin de votre inscription, vous êtes convié à bénéficier du Pass Privilèges. Un lien vous permet de créer votre compte "Pass Privilèges" en toute simplicité sur le site ViteMaCompta.fr.

→ Après l'adhésion

Si vous êtes déjà adhérent FNI, vous pouvez à tout moment créer votre compte "Pass Privilèges" sur le site vitemacompta.fr, édition "infirmières".

Comment l'utiliser ?

→ Les fiches conseils

À partir de l'application "Vite Ma Compta", vous accédez immédiatement aux fiches conseils d'expert, spécifiques à votre métier. Ces fiches sont consultables par hashtags et donnent des informations détaillées avec des exemples concrets sur différents sujets essentiels de la profession.

→ La hotline

Dans l'application "Vite Ma Compta", un service de prise de rendez-vous vous permet de planifier votre téléconsultation. Le moment venu, un bouton "téléconférence" est mis à votre disposition. Les échanges s'effectuent sous forme d'une téléconsultation d'une durée de quinze minutes.

Faire avancer la profession

Avec le Pass Privilèges, vous faites avancer la profession en provoquant un changement de doctrine. L'accompagnement proposé est en effet un excellent moyen de

mieux documenter les besoins réels de la profession, en perpétuelle évolution. Ce Pass Privilèges va stimuler l'intelligence collective en permettant de constituer une base de connaissances.

Un vrai privilège personnel

Votre syndicat vous offre un vrai privilège : pouvoir être renseigné par un spécialiste de la profession. Sa réponse est documentée, issue d'une longue expérience en défense fiscale. Elle pourra bien évidemment être assortie de réserves. Vous pouvez compter sur sa disponibilité, sa rigueur et sa responsabilité. Dans certains cas critiques ou sensibles, il pourra même préconiser une étude ou une demande de rescrit. ●

Avec le Pass Privilèges, vous faites avancer la profession en provoquant un changement de doctrine. L'accompagnement proposé est en effet un excellent moyen de mieux documenter les besoins réels de la profession, en perpétuelle évolution.

HOTLINE COMPTABLE

Inscrivez-vous sur
vitemacompta.fr
02 98 15 39 77
Hotline gratuite
pour les adhérents FNI

Posez vos questions,
nos experts vous répondent !

• Dépenses déductibles
• Frais réels ou IK
• Achat ou location
• Chèques vacances / cesu
• Investissements / amortissements
• Défiscalisations
• Plus-value de cession
• etc.

Ce pack de services est mis gracieusement à votre disposition par votre Syndicat dans le cadre d'un accord entre FNI Compta et Vite Ma Compta du Groupe Lesco.

• Accès illimité aux fiches « conseils d'expert », spécifiques à votre métier,
• Accès à la hotline comptable et fiscale par téléconsultation dans la limite des accords pris avec votre syndicat.

Fédération Nationale des Infirmiers
www.fni.fr
marque service

LEESCO